



Envoyé en préfecture le 02/08/2024
 Reçu en préfecture le 02/08/2024
 Publié le 02/08/2024
 ID : 029-212902506-20240716-CM2024_039-DE

Conseil Municipal du 16 juillet 2024 Extrait du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
 Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : 10 juillet 2024

Affichage de la convocation : 10 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 16 juillet 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	02
Prenant pas part au vote	00
Votants	12

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Etaient représenté(e)s : Thibaut HOURMAND (procuration à Guillaume RIOU), Yves LÉVÉNEZ (procuration à Marie-Renée LÉVÉNEZ).

Etaient absents non représentés : Marion CARDINAL, Gérard HAMMERVILLE, Gill SALHI.

Délibération CM 2024-039

Attribution d'une subvention à l'association « Inspire Gospel Expression »

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la demande de subvention présentée par l'association Inspire Gospel Expression au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L 2131-11 et L2311-7 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association Inspire Gospel Expression ;

Considérant l'intérêt des actions et animations proposées par l'association ;

Considérant que l'association adhère au contrat d'engagement républicain ;

Considérant que Gérard HAMMERVILLE, intéressé à l'affaire, a quitté la salle du conseil municipal avant l'examen de la demande et n'a participé ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, une subvention de fonctionnement de 600 € au titre de l'exercice 2024, à l'association Inspire Gospel Expression sous réserve de la reprise de l'activité à la rentrée 2024/2025.

La secrétaire de séance,
 Annie YVINEC



Le Maire,
 Marie-Christine JAOUEN